

Point de situation sur le développement du télé-travail dans les EPLEFPA

DGER, 22 JANVIER 2021

La DGER a lancé le 16 novembre une enquête spécifique sur le télé-travail hors missions enseignement et éducation dans les EPLEFPA. Les résultats permettent de répondre à la demande exprimée lors du CTM du 5 novembre.

Champ couvert

Sont concernées, typiquement, les missions de gestion financière (budget, comptabilité), de gestion RH, d'appui informatique (TFR) et de secrétariat, ainsi que les missions de pilotage.

Les équipes de Direction (hors CPE) sont concernées et les personnels sur l'exploitation agricole aussi.

Les personnels faisant l'objet du recensement sont les personnels de l'Etat sur dotation de l'établissement et les personnels recrutés sur budget de l'établissement (pour CFA/CFPPA essentiellement). Les personnels employés par la Région ne sont pas concernés.

Résultats de l'enquête

Les données portent sur la quotité de télé-travail, ce qui semble l'indicateur le plus pertinent par rapport à l'enjeu sanitaire.

Au niveau national, il apparaît une quotité de télé-travail de 9% en moyenne, aussi bien pour les personnels sur dotation Etat que pour les personnels recrutés sur budget de l'établissement.

Les chiffres sont très variables d'une région à l'autre : entre 6% et 21%.

Auvergne-Rhône-Alpes	6%
Bourgogne-Franche-Comté	11%
Bretagne	4%
Centre-Val de Loire	15%
Corse	17%
Grand Est	15%
Hauts-de-France	19%
Île-de-France	8%
Normandie	12%
Nouvelle-Aquitaine	XX%
Occitanie	15%
Pays de la Loire	XX%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	21%

XX L'absence de données concerne les régions qui ont eu un retour incomplet.

Premières conclusions

* L'enquête fait clairement apparaître que le télé-travail est bien déployé dans les EPLEFPA. Les quotités faibles s'expliquent par le fait que les agents en télé-travail le sont un ou deux jours par semaine en général et restent présents le reste du temps car leurs missions nécessitent une part significative de présentiel pour rendre un service approprié aux usagers (apprenants, familles, autres collègues).

* Même si l'équipement constitue souvent un frein, il y a encore des marges de progrès pour développer le télé-travail. Ce message a été passé par la DGER aux DRAAF et aux directeurs d'EPLFPA.